

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
VAÉRA  
SAMEDI 28 DÉCEMBRE 2013  
25 TÉVET 5774

47<sup>e</sup> année

16

## EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

### Hiber-nation ?

Les jours d'hiver déroulent leurs méandres avec cette lenteur qui leur est propre. Succession de périodes de relative douceur et de temps de froid glacial, ils font descendre sur les hommes une espèce de pesanteur, comme si tout était empreint d'une sorte d'épuisement qui verrait chacun entrer dans une phase nouvelle de semi sommeil. Certes, la vie continue par ailleurs et chacun de se livrer à ses occupations habituelles, qu'elles soient d'ordre matériel – activités scolaires ou professionnelles – ou spirituel – étude ou prière. Pourtant tout cela semble comme plus lourd, comme si le corps pesait davantage, était devenu plus difficile à déplacer... Pour certaines espèces animales, cette sensation caractéristique de la période hivernale porte un nom : l'hibernation. Et elle conduit à un endormissement complet. Mais l'homme y est normalement étranger, que se passe-t-il donc ?

Les Sages décrivent le mois de Tévet que nous traversons actuellement dans le calendrier juif. Ils indiquent : «C'est le mois où le corps a plaisir du corps.» Cette phrase – légitime-

mement surprenante – recèle un double sens. On peut évidemment la comprendre comme consacrant définitivement le mois de Tévet au seul domaine du matériel. Mais les commentateurs vont au-delà de cette première analyse et traduisent la formule par «l'homme, avec ses actes matériels/corporels, apporte un plaisir profond à l'Essence de D.ieu.» Ils nous mettent ainsi devant une manière d'embranchement : ce moment est celui du plaisir, à nous de choisir celui qui nous semble plus urgent. Disons-le d'une autre façon : nous pouvons suivre la voie de l'hibernation molle ou celle de l'enthousiasme constant.

Le peuple juif a toujours fait le choix de l'action. Il continue aujourd'hui de l'affirmer haut et fort : le sommeil, l'acceptation d'une certaine pesanteur des choses ne peuvent avoir de prise réelle sur lui. Il est décidément un indomptable partisan de la vie. L'hiver ou la difficulté des temps n'y changent rien. «Il ne dort ni ne sommeille le Gardien d'Israël» déclarent les textes, et – même si c'est avec une autre portée – Son peuple non plus.

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Vaéra

#### Le plus important des discours

Dans la Paracha de cette semaine, nous lisons que lorsque D.ieu demanda à Moché de se rendre chez le pharaon afin de lui demander de libérer le Peuple Juif, Moché s'adressa à D.ieu en ces termes (*Chemot* 6 :30) : «La parole me vient avec beaucoup de difficulté ; comment le pharaon me comprendra-t-il ? ». D.ieu répondit (*Chemot* 7 : 1-2) : «Vois, j'ai fait de toi un maître sur le pharaon et Aharon, ton frère, sera ton interprète. Tu diras tout ce que Je t'ordonnerai et Aharon, ton frère, parlera au pharaon.»

Rachi relève les mots «tu diras» et explique : «(Tu diras) une seule fois chaque message comme tu l'as entendu de Ma bouche, et Aharon, ton frère, le traduira et le rendra accessible aux oreilles du pharaon.»

En d'autres termes, selon Rachi, Moché reçut lui aussi l'ordre de parler au pharaon. La différence entre les paroles de Moché et celles d'Aharon tenait simplement au fait que Moché ne devait parler qu'une fois alors qu'Aharon devait «le traduire et le rendre perceptible aux oreilles du pharaon», au point que cela l'influence «à renvoyer les Enfants d'Israël de sa terre.»

Cela revient à dire que le but des paroles de Moché au pharaon n'était pas de le convaincre, par la logique, de libérer les Juifs, mais d'agir en tant que messager de D.ieu, parlant à Sa place et lui transmettant, avec une exactitude absolue, le message Divin. Il ne devait le prononcer qu'une seule fois (tout comme D.ieu l'avait dit une seule fois), *exactement* comme il l'avait entendu de D.ieu.

Dès lors se soulève une difficulté. D.ieu s'adressait à Moché en langue sainte, en hébreu, et transmettre le message *exactement*

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAÉRA

PARIS — ILE DE FRANCE  
Entrée : 16h 42 • Sortie 17h 56

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	17.09	Marseille	16.51	Nice	16.42
Grenoble	16.43	Montpellier	16.56	Rouen	16.44
Lille	16.31	Nancy	16.27	Strasbourg	16.21
Lyon	16.44	Nantes	17.04	Toulouse	17.06

à partir du dimanche 22 décembre 2013

Heure limite du Chema : 10h 45 Pose des Téléphones : 7h31  
Molad : mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 13h 42 minutes et 6 'Halakim  
Roch 'Hodech Chevat: jeudi 2 janvier 2014



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique –  
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

comme il l'avait reçu revenait à le prononcer également en hébreu. Or, Pharaon ne comprenant pas cette langue, quel pouvait bien être l'effet de cette transmission hébraïque du message de D.ieu par Moché ?

On peut le comprendre en étudiant les mots du commentaire de Rachi sur le verset précédent : «J'ai fait de toi un maître sur le pharaon» qu'il explique comme signifiant : «un juge et un exécuter, pour le frapper avec des plaies et des souffrances». Autrement dit, l'intention des propos que Moché allait adresser au pharaon n'était pas de le convaincre logiquement de libérer les Juifs mais de le «juger» à la manière d'un exécuter, «avec des plaies et des souffrances».

Ici encore, Moché devait dire au pharaon : «Laisse partir Mon peuple» d'un ton si rude et si irrité que le pharaon comprendrait, devant le ton de la voix de Moché et ses expressions faciales, qu'on s'adressait à lui aussi sévèrement que si on lui envoyait «des plaies et des souffrances». En termes plus spirituels, la force très particulière donnée à Moché était la suivante : bien que le pharaon, le paradigme de l'impureté, ait encore été en possession de sa plus grande puissance, D.ieu donna à Moché la force de le «juger» à la manière d'un «exécuter», avec «des plaies et des souffrances».

Cette aptitude fut donnée tout particulièrement à Moché en tant que dirigeant de la génération et intermédiaire qui «se tenait entre toi et D.ieu, pour te transmettre Ses paroles» (*Devarim* 5 :5), Aharon lui-même ne la possédait pas.

C'est pour cela que d'une part, le discours d'Aharon seul ne serait pas suffisant et que d'autre part, bien que Moché parlât au pharaon en langue sainte, langue qui lui était inaccessible, il était nécessaire qu'il le fasse. Il était essentiel de détruire le pharaon alors qu'il régnait dans sa toute puissance. Et cela ne pouvait être accompli que par Moché et à la

façon d'un «exécuter» avec «des plaies et des souffrances».

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons également comprendre pourquoi Rachi précise que Moché devait transmettre les paroles de D.ieu «comme il l'avait entendu de la bouche de D.ieu.»

Moché possédait le pouvoir d'écraser les forces de l'impureté dans leur virulence seulement parce qu'il était le *messenger* de D.ieu par lequel était révélé Sa puissance extraordinaire. C'est la raison pour laquelle Moché devait transmettre les paroles de D.ieu *exactement* «comme il les avait entendues de la bouche de D.ieu», tout comme «la Divine Présence (qui) s'exprimait par Moché.»

Cela explique également pourquoi «(tu diras) une seule fois chaque message comme tu l'as reçu de Ma bouche» ne vint qu'après les protestations de Moché qui affirmait «la parole me vient avec beaucoup de difficulté.»

La Hassidout explique que «les difficultés oratoires» de Moché résultaient de l'extraordinaire degré d'annulation de sa personne devant D.ieu, ce qui ressemble au concept exprimé dans la sentence : «puisque'il est tellement occupé à absorber, il ne peut transmettre» (*Houlin* 108b).

C'est ainsi que c'est tout particulièrement cette qualité d'annulation de son être exprimée par les mots : «la parole me vient avec difficulté» qui constituait la préparation spirituelle pour que Moché devienne «un maître sur Pharaon.»

Ce n'est que lorsque l'on ne se sent être «rien du tout» qu'on peut avoir le mérite de voir émaner de nous la parole de D.ieu, quelque chose qui est absolument nécessaire quand il s'agit d'écraser totalement le pharaon et permettre la libération du Peuple Juif.

Basé sur *Likouté Si'hot*,  
Vol. XVI, pp. 69-76

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### Dimanche 22 décembre – 19 Tévet

**Mitsva négative n° 317** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire un Juif, qui qu'il soit.

**Mitsva positive n° 178** : Il s'agit du commandement nous enjoignant de témoigner devant les juges en indiquant tout ce que l'on sait.

### Lundi 23 décembre – 20 Tévet

**Mitsva positive n° 179** : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'examiner à fond le témoignage des témoins et de les interroger minutieusement. C'est alors seulement que le jugement sera prononcé et que la décision sera communiquée.

### Mardi 24 décembre – 21 Tévet

**Mitsva négative n° 291** : C'est l'interdiction qui a été faite au témoin d'émettre un avis à propos du procès lors duquel il est appelé à faire sa déposition. Il doit s'en tenir à faire sa déposition sur ce qu'il a vu, sans rien ajouter, en laissant soin aux juges d'apprécier librement la portée de son témoignage.

### Mercredi 25 décembre – 22 Tévet

**Mitsva négative n° 288** : Il nous est interdit de prononcer une sanction pénale ou de condamner au paiement d'une somme d'argent, sur la déclaration d'un seul témoin, même si ce dernier est parfaitement digne de foi.

### Jeudi 26 décembre – 23 Tévet

**Mitsva négative n° 286** : Il est interdit au juge d'accepter le témoignage d'un homme méchant et d'agir en tenant compte de son témoignage.

### Vendredi 27 décembre – 24 Tévet

**Mitsva négative n° 287** : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'accepter le témoignage de proches parents (d'une partie du procès) en faveur ou en défaveur (de cette dernière).

### Samedi 28 décembre – 25 Tévet

**Mitsva négative n° 285** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de déposer un faux témoignage.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM : 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440

## Il Palazzo

restaurant ITALIEN

Lait Chamour

Sous le contrôle du Beth-Din de Paris

PIZZA - PASTA  
SALADES - POISSONS  
service livraisons

Rive gauche	Rive droite
36 bd St-Michel	17 rue La Fayette
75006 Paris	75009 Paris
01 46 34 09 20	01 48 74 60 31

[www.ilpalazzo.fr](http://www.ilpalazzo.fr)

Ouvert Motsaé Chabbat

## MISSADA

spécialités chinoises

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

45, rue Laugier - 75017 Paris

Tél : 01 46 22 11 77



Cette sidra est offerte  
pour l'élévation de l'âme de  
M'Barka Journo bat Sim'ha  
מברכה בת שמחה  
Nifteret le 25 Tévet 5773



Alors que Rav David Offner faisait la queue au supermarché de son quartier, il entendit soudain une phrase derrière lui qui lui fit tendre l'oreille : «J'ai reçu ma mère en cadeau du Rabbi de Loubavitch !». En se retournant, il aperçut une dame, Ariella Dorone, qui n'avait pas du tout le «look» 'hassidique mais qui racontait avec enthousiasme son histoire à un de ses anciens élèves qui, lui, commençait à prendre le fameux «look» et à se rapprocher de la Torah.

Au début de l'année 1986, cette fille unique, très liée à sa mère, apprit que celle-ci avait subi une très grave crise cardiaque : «J'ai couru à l'hôpital où ma mère avait été admise en soins intensifs. Le professeur Kichone, un des plus grands cardiologues du pays, ne tenta pas de minimiser la gravité de la situation : du point de vue statistique, on ne peut pas espérer un miracle. Nous allons tout mettre en œuvre pour la stabiliser mais la seule chose qui pourrait l'aider serait la prière !»

Je retournai vers mon père et lui transmis le message du professeur : «la prière !». En entendant ces mots, mon père eut une réaction étrange : «Il faut demander une bénédiction au Rabbi !». A cette époque, mon père était commandant haut gradé de la police et avait des relations avec les 'hassidim de Loubavitch : en quelques minutes, il obtint le numéro de téléphone privé des secrétaires du Rabbi. Bien qu'à New York le soleil ne s'était pas encore levé, je pus immédiatement parler à Rav Groner à qui je demandai : «Que le Rabbi me bénisse pour que je mérite de recevoir à nouveau ma mère en cadeau !» Je criai presque dans le combiné. Rav Groner écrivit tous les détails et promit de revenir à moi dès qu'il aurait une réponse. Durant les deux jours qui suivirent, je ne quittai pas le chevet de ma mère. Bien qu'elle gisait sans connaissance et respirait à l'aide d'une machine, je lui tenais la main et attendais le miracle. Le soir à 23 heures, je me rendis rapidement à la maison prendre des vêtements de rechange. Par un effet incroyable de la Providence Divine, le téléphone sonna juste à ce moment ! A l'autre bout du fil, Rav Segal d'Afula se présenta. Il m'expliqua qu'il était responsable pour transmettre les

réponses du Rabbi aux habitants d'Israël : «Vous n'avez pas à vous inquiéter ! Je connais bien les réponses du Rabbi et la bénédiction qu'il vous adresse maintenant est en fait une promesse ! Premièrement, le Rabbi annonce qu'il priera pour la santé de votre mère auprès du tombeau de son beau-père. Deuxièmement, le Rabbi a demandé au secrétaire, Rav Groner, que, certainement, il se trouve dans votre entourage des gens qui ont passé les fêtes ici, au 770 à Brooklyn, procurez-vous un peu du gâteau au miel qui a été distribué ainsi que de la vodka qu'ils ont reçue ici et donnez-les à manger et à boire à votre mère...».

J'ai tenté d'expliquer à Rav Segal que ma mère gisait sans connaissance et qu'il était absolument impossible de lui faire manger quoi que ce soit. Mais il répondit patiemment que si le Rabbi avait demandé cela, je devais le faire le plus vite possible puisque la guérison de ma mère en dépendait. Il me donna l'adresse et le numéro de téléphone de Rav Yossef Lieder ; je ne perdais pas de temps et, malgré l'heure tardive, Rav Lieder m'accueillit chaleureusement. Il me confia quelques miettes du gâteau au miel ainsi que la petite bouteille de vodka qu'il avait reçus du Rabbi. A l'hôpital, les deux infirmières de garde m'interdirent catégoriquement de donner à manger à ma mère qui était dans un état critique et qui risquait de s'étouffer si on la forçait à ingurgiter quelque chose. A ce moment-là, une autre infirmière arriva et murmura que, dans quelques minutes, les deux autres infirmières partiraient et alors elle me laisserait entrer seule dans la chambre. Effectivement, j'entrouvris les lèvres de ma mère, j'émiettai un peu de gâteau dans sa bouche avec quelques gouttes de vodka du Rabbi. Je l'embrassai et sortis de la pièce, avec un grand sourire : j'avais agi pour le mieux en faveur de ma mère et tout ceci ne m'avait pris qu'une minute.

A ce moment-là, le médecin de garde passa par là et s'étonna :

- Pourquoi ce grand sourire ?

- Je suis persuadée qu'à partir de maintenant, tout ira pour le mieux ! rétorquai-je d'une voix pleine de sous-entendus.

Il haussa les épaules, bien décidé à se faire une opinion – sûrement différente – par lui-même.

Il était minuit et demi quand je sortis de la chambre de ma mère. A deux heures du matin, l'infirmière principale entra dans la chambre pour vérifier les perfusions ; elle en ressortit presque affolée : «Venez voir !».

Je me précipitai à l'intérieur et, effectivement, le spectacle était surprenant : maman avait ouvert les yeux et me souriait – pour la première fois depuis sa crise ! Le médecin de garde fut appelé lui aussi pour constater l'amélioration inattendue de

## Une maman en cadeau...

son état et effectuer les premiers examens. Stupéfait, il n'arrêtait pas de répéter : «Incroyable...». Une heure plus tard, il demandait à ce qu'on débranche le respirateur artificiel. Je rassurai maman en lui affirmant qu'elle irait mieux puisque le Rabbi de Loubavitch l'avait bénie. Par son regard, elle me fit comprendre qu'elle avait saisi le message. Puis mon père arriva : elle le reconnut immédiatement et se réjouit de sa visite. Nous sommes restés ainsi tous les trois jusqu'aux premières heures de l'aube, l'espoir renaissait... Quand les médecins arrivèrent pour leur visite habituelle, ma mère les accueillit, assise sur son lit, le sourire aux lèvres...

Après leur tour des malades, les médecins me demandèrent «des comptes».

- Nous avons entendu toutes sortes de choses bizarres par les infirmières. Que s'est-il passé exactement ? (Il y avait là le directeur du département de cardiologie, le professeur Kichone qui avait fréquenté une Yechiva dans son adolescence ainsi que le docteur Yits'haki, une somnité dans ce domaine mais peu enclin à écouter des «sornettes» religieuses).

Je répondis tout en précisant que je ne m'adressais qu'au professeur Kichone dont je connaissais l'ouverture d'esprit. Effectivement, il ne cacha pas son étonnement devant l'intervention du Rabbi ; le professeur Yits'haki, lui, ne montra aucun signe d'émotion et afficha un scepticisme glacé.

Mais ensuite il demanda à me parler en privé et me demanda le numéro de téléphone du Rabbi : son épouse était enceinte et la grossesse ne se passait pas bien et souhaitait obtenir une bénédiction du Rabbi... Je ne connais pas la suite mais je sais que la naissance se passa bien...

Finalement, ma mère put rentrer à la maison au bout de quelques jours et reprit même son travail. Elle vécut encore quinze ans sans aucune séquelle, pour le plus grand bonheur de son mari et de sa fille unique...

Arie Smit – Kfar Chabad N° 1072  
Traduit par Feiga Lubecki

## ETINCELLES DE MACHIA'H

### Le jour qui ne sera que Chabbat

Dans le texte des Dix Commandements, nous trouvons : «Souviens-toi du jour de Chabbat pour le sanctifier». Rachi, dans son commentaire, souligne les implications de la phrase : «Mettez votre cœur à rappeler toujours le jour du Chabbat. S'il se présente quelque chose de beau, réservez-le pour Chabbat». C'est dire que le Chabbat doit être l'objet de notre préoccupation toute la semaine, constamment.

Le temps de la Délivrance est également appelé «Chabbat» car, alors, les Juifs connaîtront enfin le repos et la sérénité. Il faut donc, dès aujourd'hui, se souvenir constamment du temps à venir de Machia'h et s'y préparer comme on le fait lorsque la venue du Chabbat est imminente.

(Extrait d'un commentaire du Rabbi de Loubavitch - 11 Nissan 5744) H.N.

ALERTE AUX POINTS  
stage de récupération de points

Récupérez immédiatement  
vos points sur votre permis de conduire

Stages agréés par les préfetures

Contactez-nous  
au 01 45 67 83 85

Retrouvez tous les stages Paris et IDF

INSCRIPTION EN LIGNE  
[www.alerteauxpoints.fr](http://www.alerteauxpoints.fr)

Présentation rapide aux permis  
en cas de perte totale de vos points



# LE COIN DE LA HALA'HA

## Qu'est-ce qu'un aliment Parvé (neutre) ?

Un aliment *Parvé* n'est ni «lacté» ni «carné» : il ne contient ni lait ni viande ni aucun de leurs dérivés. Ainsi, les fruits, légumes, céréales, œufs, poissons, boissons... sont *Parvé*.

Les aliments *Parvé* peuvent être cuisinés dans des récipients «lait» ou «viande» mais si le récipient ne contient ni lait ni viande, les aliments restent *Parvé*. Cependant, on évitera de les consommer dans les mêmes récipients que le genre contraire. Ainsi, si on a cuit un aliment *Parvé* dans une casserole où on a cuisiné de la viande dans les 24 heures précédentes, on pourra, après l'avoir mangé, consommer des aliments lactés et vice versa. Mais on ne le mangera pas dans la même assiette que des aliments lactés (les Sefardim permettent de le manger avec les aliments lactés).

Si on n'a pas cuit de viande dans cette casserole durant les 24 heures précédentes, on peut consommer cet aliment *Parvé* avec des aliments lactés.

Si on réserve de la vaisselle pour la cuisine *Parvé* (par exemple pour la préparation des gâteaux et des *Hallot* de Chabbat), on veillera aussi à prévoir des éponges, bassines, plaques de cuisson, fours, serviettes et rangements séparés et facilement reconnaissables.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh)



Recherche  
confirmateur régie commerciale  
**PAC, PV, BOX,  
ISOLATION et EOLIEN**

3 à 5 RDV confirmés par jour  
avec commissions très intéressantes  
Possibilité d'avance de frais



Pour tous renseignements,  
contacter **Jonathan**  
au **07.89.55.89.44**  
contact@ader-francaises.fr

« Le sérieux et la qualité  
d'une enseigne nationale au  
service de notre communauté »



**Roc Eclerc St-Mandé**  
Pompes funèbres - Marbrerie  
- Transferts en Israël -  
Contrats obsèques  
61 bis avenue du Gl de Gaulle  
94160 St Mandé  
**01 71 33 10 80**

**Carrosserie  
Peinture  
Mécanique**

- ✓ Rachat de véhicules dans l'état
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur



14 véhicules  
de courtoisie

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

- Demander **Shmouel** -  
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
Tél : 01 57 42 57 42  
directauto@orange.fr  
www.garage-direct-auto.com



5 février 2014

**Gala**  
*de mobilisation*  
*du Beth Loubavitch*

*Réservez dès à présent votre soirée*

**SPORTES**  
**Funéraire**

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations, rapatriements  
Vente de places (cimetières de JERUSALEM, BETH SHEMESH, ASHDOD...)

Plus d'info : Yves et Menahem y.sportes@orange.fr  
Tél. 6/7j - 24/24h : 01.43.43.62.94 ou 06.22.67.96.92  
305 rue de Charenton - 75012 PARIS



**C.E.S.**  
Compagnie Énergie Solaire



**INSTALLATEUR & SPECIALISTE DU FINANCEMENT  
PHOTOVOLTAÏQUE / P. A. C / EOLIEN / ECOGEST**  
Distributeurs, Régies commerciales, Commerciaux :  
Rejoignez le Groupe CES !  
CONDITIONS ULTRA COMPETITIVES / RDV FOURNIS / AVANCE DE FRAIS

N° Azur **0 811 260 266**

S.A.S. au capital de 300 000 €  
Contact : Rudy au 07 60 42 26 26  
www.ce-solaire.fr direction@ce-solaire.fr

**ESHELGLATT**

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit  
75019 Paris  
01 42 45 36 47

**FRANCE**  
**climat**

PAC

et **PHOTOVOLTAÏQUE**  
pour toute régie  
sur toute la France  
**Paris - Lyon - Marseille**  
**Strasbourg - Nice - Toulouse**  
Pour toute information  
contacter **E. BERDAH**  
**07 62 91 12 31**



**MERGUI'SHOWROOM**  
JOAILLER - DIAMANTAIRE

Création de bijoux sur mesure  
Transformation, soudure, rhodiage | **40 à 60%**  
moins chers qu'en bijouterie

116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

**Achat Or**

Bijoux - Pièces - Débris - Lingot

Du Lundi au Vendredi De 9h30 à 18h30 • Dimanche : Sur Rdv

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.